



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taux

Question écrite n° 40772

Texte de la question

M. Jean-Charles Cavaille attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'intérêt que présente une réduction du taux de la TVA applicable au droit d'utilisation des installations sportives. Le sport est une valeur sûre pour notre société. Sa pratique est porteuse de règles de vie, d'intégration sociale et de développement des emplois de service. À l'instar des taux préférentiels dont bénéficient déjà certaines activités de loisirs, il lui paraît souhaitable que le sport soit également concerné par une mesure fiscale spécifique. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire savoir les dispositions qu'il compte prendre en la matière.

Texte de la réponse

L'application du taux réduit aux opérations figurant dans l'annexe H de la sixième directive ne constitue pour les États membres qu'une simple faculté. Dans le contexte budgétaire actuel, il paraît difficile de prévoir une telle mesure.

Données clés

Auteur : [M. Cavallé Jean-Charles](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40772

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 1996, page 3605

Réponse publiée le : 2 septembre 1996, page 4706